

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ECOLO CLEANER SYSTEM (ECS)

En vigueur au 01/01/2021

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les prestations de services concluent par **Ecolo Cleaner System** (dite « ECS »), aux professionnels ou non (dits « le Client »), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client en particulier ses Conditions Générales d'Achat, concernent les services demandés par le Client, directement ou sur le son site internet « <https://www.ecolocleanersystem.fr> », tels que le **Nettoyage Ecologique et SANS EAU de toutes surfaces**: bureaux, véhicules, vitres, motos, mobiliers et autres, avec des produits 100% naturels, de fabrication française. Le Client est tenu de prendre connaissance de nos offres de service avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site <https://www.ecolocleanersystem.fr> et prévaudront sur toute autre document. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées lorsqu'il établit un devis estimatif sur le site internet d'ECS <https://www.ecolocleanersystem.fr>. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans la base de données d'ECS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

ARTICLE 2 – Commandes & Droit de rétractation/ Annulation

Pour les commandes, le Client peut les passer directement sur le site internet d'ECS en demandant un devis estimatif ou en nous contactant par mail ou par téléphone pour avoir un devis personnalisé. Les ventes ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis avec acceptation expresse ou par écrit ou même par l'établissement d'un bon de commande du Client, le tout matérialisé par un accusé de réception émanant d'ECS. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. Toute commande passée sur le site <https://www.ecolocleanersystem.fr> ou directement au téléphone/ mail auprès d'ECS, constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. ECS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les éventuelles modifications de la commande du client ne seront prises en compte, dans les limites possibilités d'ECS, que si elles sont notifiées au plus tard **72 h** avant l'heure de l'intervention initialement prévu. Dans ce cas un nouveau bon de commande pourrait être signé pour un éventuel ajustement du prix.

En cas d'annulation/ rétractation après signature du devis ou du bon de commande, ou tous canaux de confirmation de la prestation par le Client, quelle que soit la raison, hormis les cas de force majeure, le client doit prévenir ECS, au plus tard **72 h avant l'heure** d'intervention faute de quoi, il devra acquitter la somme équivalente à **30% du montant TTC** de la facture, en fonction de devis validé ou encore du bon de commande, à titre de dommage et intérêt en réparation du préjudice subi par ECS.

ARTICLE 3 - Prix

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur, fournis lors de l'enregistrement de la commande par ECS et ce conformément au devis validé ou le bon de commande signé par le client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par ECS sur le devis. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais ECS se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier les prix à tout moment.

Les prix ne comprennent pas les frais de déplacement et autres frais engagés par ECS pour l'exécution de la prestation, et qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris les éventuels frais en sus. Une facture est établie par ECS et remise au Client lors de la fourniture des services commandés.

Certaines commandes peuvent faire l'objet d'un devis préalablement accepté. Les devis établis par ECS sont valables pour **30 jours** après leurs établissements.

ARTICLE 4 – Modalité de règlement et Pénalités de retard

Les prestations sont payées à ECS, par virement, chèque, espèce, ou éventuellement carte bleue (données cryptées conformément aux recommandations du prestataire de paiement agréé). Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif, par ECS, des sommes dues par le client.

Pour les prestations ponctuelles, le client à l'obligation de régler la facture **au comptant**, c'est-à-dire **le même jour** de la prestation et ce dès la réception. S'agissant des prestations récurrentes dans le mois ou faisant l'objet d'un contrat, le délai de règlement de la facture est de **20 jours maximum** suivant la date d'émission de la facture, date d'échéance inscrite sur la facture faisant foi.

En cas de retard de paiement ou de versement des sommes dues par le client au-delà du délai de règlement indiqué sur la facture, une pénalité ayant pour assiette la base du prix TTC de la facture impayée, et calculée en fonction de la législation en vigueur, sera due par le client.

ARTICLE 5 – Modalités de fourniture des Prestations

Une fois le devis validé, signé et renvoyé par retour de mail, ECS interviendra selon le planning qu'il aura validé avec le client. La fourniture des services pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client sous réserve d'un préavis de **72 heures** aux frais exclusifs de ce dernier.

Le client à l'obligation de vérifier la conformité de la prestation avec les services demandés et d'émettre des réserves ou des réclamations sur la qualité de la prestation, par écrit dans les 24 h maximum suivant l'intervention d'ECS et ce à condition que le bien ou l'espace ne soit pas utilisé après son nettoyage. Dans ce cas de figure, ECS s'engage à intervenir, à ses frais, pour corriger uniquement les imperfections qui ont fait l'objet de réclamation.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

ECS n'est en aucun cas responsable de la perte, vol des effets personnels que le client aurait laissés dans les véhicules à nettoyer sachant que les véhicules devraient être vidés avant l'intervention d'ECS. Ce dernier s'interdit de vider les déchets des véhicules, locaux et surfaces à nettoyer avant intervention. Dans de telle situation, ECS nettoiera uniquement les surfaces libres et accessibles.

S'agissant des frais de déplacement aller/retour, ils sont compris dans le prix de la prestation pour les lieux d'intervention se situant entre 1 et 20 km du siège social d'ECS. Au-delà, un forfait de **15 euros HT** est appliqué par tranche de 20 km supplémentaires sauf les cas où le montant de la commande est supérieur ou égal à 400 euros HT.

ARTICLE 6 - Les produits utilisés par le prestataire

Le client reconnaît avoir été avisé et ainsi accepté la qualité des produits utilisés par ECS, qui garantit que les produits utilisés sont d'origine naturelle au regard des fiches techniques produits. En aucun ECS ne peut être tenu responsable de la mauvaise qualité des produits ou d'une réaction néfaste, inhabituelle sur les surfaces à nettoyer car n'étant pas à le fabriquant des produits.

Partant de ce fait, le client renonce entièrement et irrévocablement à tout recours éventuel contre ECS pour les produits utilisés.

ARTICLE 7 - Garanties et Protection des données personnelles

ECS garantit au Client, conformément aux dispositions légales, une prestation dépourvue de tout défaut de conformité ou vice caché sur les biens, du fait de la réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités prévues par le contrat de prestation, rendant ainsi les biens impropres à l'usage auxquelles ils étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du client, et ce pendant **24 h** à compter de la date de livraison de la prestation de service.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer ECS par écrit de l'existence des vices dans un délai de **24 h** maximum à compter de la découverte des éventuels vices ou défaut.

ECS, s'engage ainsi à corriger et à ses propres frais, les services jugés défectueux, et ce dans la limite du montant HT payé par le client pour la fourniture des services.

ECS s'engage à n'utiliser les données personnelles qu'il a recensées auprès des clients, uniquement dans le cadre des besoins de la prestation ou d'une enquête menée par les autorités compétentes.

ARTICLE 8 - Droit applicable - Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

ARTICLE 9 - Litiges

Tout litige qui naîtra entre ECS et le Client doit être réglé uniquement par le tribunal de commerce du lieu de domination du siège social d'ECS et ce en respectant l'ordre des différents modes de règlement d'un litige, c'est-à-dire de la médiation aux procédures judiciaires.

ARTICLE 10 – Acceptation du client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à ECS même s'il en a eu connaissance.